



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



17049129

TRIBUNAL DE COMMERCE

24 MARS 2017

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0439.105.934**

Dénomination

(en entier) : **HABEMA**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **7110 Houdeng-Goegnies, boulevard de la Technicité, 3**

Objet de l'acte : Augmentation de capital

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SA "HABEMA" ayant son siège à 7110 Houdeng-Goegnies, bd de la Technicité, 3, dressé par le notaire associé Adeline VANPEE, à Nivelles, le 16 mars 2017, il résulte que l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 700.000€ pour le porter de 600.000€ à 1.300.000€, par apport en espèces et avec création de 280 actions nouvelles du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création.

Ces 280 actions nouvelles ont été souscrites au prix unitaire de 2.500€ par la société CJP HESSELMANS HOLDING et ont été libérées à concurrence d'un quart.

2. Remplacement de l'article 5 des statuts par ce qui suit:

"Le capital social est fixé à UN MILLION TROIS CENT MILLE EURO (1.300.000€) et est représenté par 522 actions nominatives, sans mention de valeur nominale.

Historique

Le capital social était fixé à la constitution à vingt-quatre millions deux cent mille francs (24.200.000,-), représenté par deux cent quarante-deux (242) actions sans désignation de valeur nominale.

Aux termes du procès verbal dressé par le notaire Thierry Vanpée, à Nivelles, le 19 mars 2004, le capital social, converti en euros, a été augmenté de 97,67 euros pour le porter de 599.902,33 euros à 600.000 euros sans émission de nouvelles actions, par incorporation au capital de la somme de 97,67 euros prélevée sur les réserves de la société.

Et aux termes d'un procès-verbal dressé le 16 mars 2017 par le notaire associé Adeline Vanpée, à Nivelles, le capital a été augmenté à concurrence de sept cent mille euros (700.000€) pour le porter de six cent mille euros (600.000€) à un million trois cent mille euros (1.300.000€), par apport en espèces et avec création de 280 actions nouvelles nominatives."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Signé: Adeline VANPEE, notaire

Déposé: Expédition- coordination des statuts-

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/04/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).